

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 24 octobre, à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Astrid LAMOTTE, Maire.

Présents : Mme Astrid LAMOTTE, M. Sébastien PONTY, M. Jean-Marc LUCE, M. Jean-Claude LECOMTE, Mme Dominique HERVIEU, Mme Nelly BABOIS, M. Germain BUQUET, Mme Véronique BELVAL, M. José SARAIVA, M. Raymond GABRIEL, Mme Lucie GUICHARD, M. Sven ULRIKSON, M. Joël THOMAS, Mme Martine ANQUETIL et M. Dominique POUETTE.

Absente excusée :

- Mme Juliane GUÉLODÉ qui a donné pouvoir à M. THOMAS
- Mme Christèle MILLION qui a donné pouvoir à M. ULRIKSON
- Mme Réjane SERY qui a donné pouvoir à Mme LAMOTTE
- Mme Caroline CASTEL qui a donné pouvoir à Mme GUICHARD

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

À l'unanimité, Monsieur SARAIVA est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

Le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2022 est adopté à l'unanimité avec une rectification sur le point des tarifs scolaires et périscolaires où il est indiqué à l'unanimité et cela fût à la majorité.

TRAVAUX DE DOUBLAGE D'UN PIGNON DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET POSE D'ISOLATION THERMIQUE

Monsieur BUQUET explique les travaux envisagés sur l'école élémentaire.  
Monsieur THOMAS demande les matériaux utilisés par les différentes entreprises.

Après comparaison des trois devis, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Retient la proposition de l'entreprise Couvre-Tous de Sainte Marguerite qui s'élève à 5144 HT soit 6172.80 TTC.
- Charge Madame la maire de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de tous les financeurs possibles. Il conviendra aussi de demander l'autorisation de démarrage anticipé des travaux avant l'octroi des éventuelles aides financières.
- Décide d'imputer au chapitre 21 du budget la dépense.

## DEMANDE DU VERSEMENT DU FONDS D'AIDE A L'AMENAGEMENT (FAA) EN FONCTIONNEMENT A LA METROPOLE

Madame la Maire présente la demande de versement du fonds d'aide à l'aménagement (FAA).

Le Fonds d'Aide à l'Aménagement en Fonctionnement – « FAA Fonctionnement » a pour objectif de contribuer à alléger les charges des Communes du territoire de la Métropole Rouen Normandie, de moins de 4 500 habitants en matière d'entretien des équipements communaux d'infrastructure ou de superstructure.

Le fonds de concours doté de 75 000€ sera réparti à parts égales entre les 45 communes de moins de 4 500 habitants.

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter ce Fonds de concours pour l'année 2022.

## AIDE AUX DEVOIRS : AUTORISATION DE RECRUTER DES ENSEIGNANTS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ANIMANT DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Madame la Maire présente l'aide aux devoirs. Elle rappelle au conseil municipal qu'il a été mis en place par délibération en date du 26/09/2022 l'aide aux devoirs à compter d'octobre 2022. Pour assurer le fonctionnement de ce service, elle envisage de faire appel, notamment à des fonctionnaires de l'Education Nationale enseignants qui seraient rémunérés par la commune dans le cadre du décret n°66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération de certains travaux supplémentaires effectués par les personnels enseignants du premier degré en dehors de leur service normal. Les communes ont, en effet, la possibilité de faire appel à ces personnels pour assurer les tâches de surveillance et d'encadrement. Ces personnels seraient affectés à l'aide aux devoirs. Cette organisation serait applicable pour l'année scolaire 2022/2023 et les suivantes si ce dispositif fonctionne bien.

La réglementation est fixée par le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

La rémunération versée serait égale au montant des indemnités fixées par le décret n°66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu madame la Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'autorité territoriale à recruter des fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale pour assurer des fonctions d'enseignement et d'animation pendant les temps d'activités périscolaires.
- Pour l'année scolaire 2022/2023 et les suivantes de faire assurer les missions d'aide aux devoirs au titre d'activité accessoire, par des enseignants contre une rémunération égale au montant des indemnités fixées par le décret n°66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal. Le taux maximum sera appliqué.
- Les crédits suffisants sont prévus au budget primitif.

Madame la Maire informe que ce recrutement pour l'année 2022/2023 concerne Mme

FOUQUET.

## ACHAT DE CARTES-CADEAUX EN FAVEUR DES ANIMATEURS STAGIAIRES NON RÉMUNÉRÉS

Après quelques explications, le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame la Maire à utiliser les crédits votés au titre des fêtes et cérémonies pour le paiement des dépenses suivantes :

- Cartes-cadeaux au bénéfice des animateurs stagiaires non rémunérés et tout autre personne intervenant bénévolement au centre de loisirs.

## DEMANDE DE SUBVENTION ÉMANANT DE LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DDEN)

Madame la Maire donne lecture de la demande de subvention annuelle faite par la délégation départementale de l'éducation nationale (DDEN). Un représentant de la DDEN est présent aux conseils des écoles de Sainte Marguerite sur Duclair. Il est force de conseils pour les orientations prises par les conseils des écoles.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'allouer la somme de 100 € la dépense sera imputée au chapitre 65 du budget.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame HERVIEU fait un-retour du bilan positif d'Octobre Rose :

- 150 personnes présentes à cet évènement solidaire (2 marches- un jeu gonflable pour enfants mis à disposition gracieusement par Kid Gonflable- un yoga solidaire avec 32 personnes présentes - des gâteaux préparés par les bénévoles). Les commerçants ont décoré leurs vitrines. Les décorations du village ont été réalisées par les Lundis Récréatifs et de nombreux bénévoles ont œuvré pour la réussite de cette journée. La ligue contre le cancer, présente le dimanche 9 octobre, a soutenu la commune dans son organisation.

Les dons de cet évènement s'élèvent à 1 126€. Une petite cérémonie sera organisée prochainement pour la remise des dons à la Ligue contre le cancer.

- Madame HERVIEU indique également la qualité de l'exposition des Dentelles Nomades devant la mairie et à l'intérieur de celle-ci.
- Madame HERVIEU présente le 37<sup>e</sup> salon de peinture et de sculpture qui se déroule actuellement à la salle polyvalente pendant une semaine dont l'invitée d'honneur est ASTRID DE GEUSER. Il y a 500 œuvres exposées de 50 intervenants dont 7 sculpteurs. La fréquentation est conséquente et les visiteurs sont satisfaits de la qualité du salon.
- Monsieur PONTY donne les informations concernant les prochains évènements sur la commune :
- Le Téléthon prévu le 2 et 3 décembre 2022 dont une réunion préparatoire est programmée le 04 Novembre 2022 à 20h30.

- La cérémonie du 11 novembre à 10h30 devant le monument aux morts suivi du verre de l'amitié.
- La fête de Noël à la date du 17 décembre à 16h45 avec un concert gospel dans l'église suivi par la magie de Noël devant la mairie.
- Monsieur THOMAS s'étonne du coût des raccordements des compteurs d'eau.
- Monsieur THOMAS demande où en est l'exploitation des terres du Marais.
- Monsieur THOMAS demande ce qui peut être fait pour éviter les feux de poubelle, Route des Frênes. Madame la Maire informe qu'une réunion publique liée à la sécurité dans le village est prévue le samedi 26 novembre en présence du responsable de la gendarmerie.
- Monsieur PONTY passe à la lecture du courrier de l'Association Multi Sports (AMS) relatif aux besoins en salle multisports aux normes pour fonctionner convenablement et en toute sécurité au vu du nombre croissant d'adhérents et du développement des activités.
- Monsieur PONTY nous informe que les dispositifs « SPORT SANTÉ » vont être amenés à se développer notamment avec le sport sur ordonnance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.